

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2022

n° 104-22

Objet : RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Hervé Ferroud-Plattet à Vincent Boulnois - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 07 juillet 2022

délibération n° 104-22

objet **RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique qu'il est proposé de conclure une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire. D'une surface de 215 m² situé dans l'enceinte de la patinoire, il est constitué d'une salle de restauration, d'une salle snack, d'une cuisine, d'une réserve en sous-sol et de toilettes.

L'occupant sera rémunéré par les seules recettes d'exploitation.

Le montant annuel de la redevance versée à Grand Chambéry sera de 9 600 €, soit 800 € par mois, révisable chaque année selon l'indice INSEE des loyers commerciaux.

La convention d'occupation est prévue pour trois ans du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025.

Une consultation a été lancée. Une seule candidature a été déposée par la SAS (société par actions simplifiée) Abo, associée à la SASP (société anonyme sportive professionnelle) Chambéry Hockey 73, et à Jonathan Vinay. Pour les besoins de l'exploitation, une société dédiée composée de ces trois entités sera créée au cours de l'été 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions d'occupation du domaine public,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation du domaine public du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire, avec la société qui sera créée par la SAS Abo, la SASP Chambéry Hockey 73 et Jonathan Vinay en cours d'été 2022,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention, après constitution de la SAS,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 104-22

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du restaurant snack de la patinoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) : Convention d'occupation du domaine public

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27670H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27670H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022